



Chemin d'Orveau  
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19  
Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

15 avril 2019

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à vingt heures trente-quatre minutes, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonnes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame AH-TONG PLANTIER absente excusée,
- Monsieur CHAUSSARD absent excusé,
- Madame PICHARD absente.

Monsieur CARON Virgil est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de regrouper les points IV (tarification salle Cardon) et V (modification des tarifs communaux) de l'ordre du jour .

Le précédent procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2019 est adopté à l'unanimité.

### L'ORDRE DU JOUR APPELLE

*1) Approbation du compte de gestion et compte administratif 2018 et affectation du résultat 2018*

Le compte de gestion présente un excédent de 72 341.66 €uros en fonctionnement et un déficit de 146 531.04 €uros en investissement.

Sachant que le compte administratif et le compte de gestion fourni par la Trésorière de la Ferté-Alais sont en parfaite adéquation, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2018 de la commune de Vayres sur Essonne.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2018 de la commune de Vayres sur Essonne.**

Madame le Maire laisse la présidence à Madame DURANDY, 2<sup>ème</sup> adjointe, et quitte la salle du Conseil. Mme Durandy présente chapitre par chapitre le compte administratif 2018.

Il en ressort un excédent de 72 341.66 €uros en fonctionnement et un déficit de 146 531.04 €uros en investissement.

Le déficit réel est donc de 44 754.02 €uros (en tenant compte des restes à réaliser d'investissement de 658 490.28 €uros en dépenses et 687 925.64 €uros en recettes).

**Compte administratif 2018 :**

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
exercice 2018	section fonctionnement	507 474.08 €	579 815.74 €	72 341.66 €
	section investissement	480 206.20 €	333 675.16 €	- 146 531.04 €
reports	section fonctionnement	0 €	267 394.51 €	267 394.51 €
	section investissement	15 034.59 €	0 €	- 15 034.59 €
Total		1 002 714.87 €	1 180 885.41 €	
reste à réaliser 2018	section fonctionnement	0 €	0 €	0,00 €
	section investissement	658 490.28 €	687 925.64 €	29 435.36 €
résultats cumulés	section fonctionnement	507 474.08 €	847 210.25 €	332 088.79 €
	section investissement	1 153 731.07 €	1 021 600.80 €	-42 346.50 €
	total cumulé	1 661 205.15 €	1 868 811.05 €	
excédent réel			<b>207 605.90</b>	

Madame DURANDY demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte présenté.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, à l'exception de Madame le Maire qui ne prend pas part au vote, adopte le compte administratif 2018 de la commune de Vayres sur Essonne.**

Madame le Maire reprend sa place et Madame DURANDY propose au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat 2018.

Le compte administratif 2018 présente les résultats suivants :

- déficit d'investissement de : 146 531.04 €
- excédent de fonctionnement de l'année 2016 : 72 341.66 €
- excédent reporté des années antérieures : 267 394.51 €
- excédent de fonctionnement à affecter : 339 736.17 €

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- article 1068. Excédent de fonctionnement capitalisé 132 130.27 €
- chapitre 002. Excédent de fonctionnement reporté 207 605.90 €
- chapitre D001. Déficit d'investissement 161 565.63 €

Les affectations de résultat seront reprises au budget primitif 2019.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'affectation de résultat 2018 proposée pour la commune de Vayres sur Essonne.**

## II) Vote des taux des taxes locales

Mme le Maire propose au conseil municipal de maintenir pour l'année 2019, les taux d'imposition « taxe foncière » et « taxe foncière non bâti » de 2018, mais d'augmenter la taxe d'habitation de 8,62% à 9,20%. Ce taux permettra de faire face, entre autres, aux baisses des dotations et reste légèrement inférieur à la moyenne des TH des communes avoisinantes.

Taxe d'habitation	9.20 %
Taxe foncière « bâti »	12.17 %
Taxe foncière « non bâti »	50.30 %

Ce qui représente un produit attendu de 310 257 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces taux pour 2019.**

## III) Approbation du budget primitif 2019

Madame le Maire donne la parole à Madame DURANDY afin qu'elle présente chapitre par chapitre le budget primitif 2019 au Conseil Municipal et réponde aux questions posées.

Le budget primitif 2019 s'équilibre en section fonctionnement à 750 769.36 € et en section d'investissement à 1 311 151.61 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le budget primitif 2019.**

## IV) Révision des tarifs communaux

Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil que la perception de la Ferté-Alais nous demande de fournir en début d'année toutes les délibérations afférentes aux encaissements effectués sur les régies de recettes et qu'il sera plus facile de transmettre une seule délibération regroupant tous les encaissements à recevoir sur les régies recettes actuelles de la commune et également encaissements autres (ex. cimetière).

De plus, Madame le Maire propose d'actualiser les tarifs du service cantine (à partir de la rentrée de septembre 2019), de la salle Cardon (dès qu'elle sera de nouveau disponible à la location, prévision octobre 2019) et d'ajouter aux tarifs de photocopies existants, un tarif de plastification A4 et A3.

*Pour la Régie Recettes RR22108 « scolaires, périscolaires et extrascolaires »*

*instituée par arrêté n°45-2015 en date du 26/10/2015, les tarifs dits « fixes » encaissés sont les suivants :*

### 1°) Cantine :

	Tarifs actuels valables jusqu'au 31/08/2019	Tarifs à compter du 01/09/2019
Plein tarif (Quotient supérieur à 9 183 €)	3.98 €	4.10 €
Tarif n°2 (Quotient entre 6 020 € et 9 183 €)	3.54 €	3.65 €
Tarif n°3 (Quotient inférieur à 6 020 €)	3.04 €	3.15 €
Service pour les enfants ayant un PAI alimentaire	1.58 €	1.63 €
Tarif en cas d'oubli ou inscription hors délai	-	5.50 €

Les enfants doivent, pour bénéficier du quotient familial, fréquenter au moins 2 fois le service dans une même semaine et ce, de manière régulière.

## 2°) Garderie du matin, garderie du soir et étude surveillée :

		Garderie du matin	Garderie du soir	Etude surveillée
Plein tarif Quotient supérieur à 9 183 €	1 enfant	1.70 €	3.40 €	3.00 €
	2 <sup>ème</sup> enfant et +	1.53 €	3.06 €	2.70 €
Tarif n°2 Quotient compris entre 6 020 € et 9 183 €	1 enfant	1.60 €	3.20 €	2.90 €
	2 <sup>ème</sup> enfant et +	1.44 €	2.88 €	2.61 €
Tarif n°3 Quotient inférieur à 6 020 €	1 enfant	1.50 €	3.00 €	2.80 €
	2 <sup>ème</sup> enfant et +	1.35 €	2.70 €	2.52 €

## 3°) Centre de loisirs CC2V :

Une partie des factures est prise en charge pour le centre de Loisirs, au choix des familles, à hauteur de 30% pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> enfant et 35% à partir du 3<sup>e</sup> enfant avec un maximum de 12 €.

Cette subvention sera versée sur présentation de factures nominatives et acquittées.

*Pour la Régie Recettes RR22109 « divers et location de la Salle Cardon »*

*instituée par arrêté n°44-2015 en date du 26/10/2015, les tarifs dits « fixes » encaissés sont les suivants :*

### 1°) Location salle Cardon :

Location salle Cardon	Tarifs
1 jour habitants de Vayres	300 €
1 jour habitants extérieurs	500 €
2 jours habitants de Vayres	450 €
2 jours habitants extérieurs	800 €
Associations locales (Vayroises)	Gratuit pour les animations ouvertes au public
Associations extérieures : 1 jour	400 €
Associations extérieures : 2 jours	700 €
Réveillon habitants de Vayres	500 €
Réveillon habitants extérieurs	1 000 €
Salle de réunion n°1 : 3h00 de location	60 €
Salle de réunion n°1 : 1 jour de location	100 €
Expovente : 1 jour	550 €
Expovente : 2 jours	880 €
Expovente : 3 jours	1 100 €
Caution nettoyage	200 €
Caution matériel	800 €

Madame le Maire propose de conserver les règles de gratuité, à savoir :

1 fois par an au maximum pour :

- Les employés municipaux
- Les pompiers de Boutigny/Vayres
- Les associations pour un évènement non ouvert au public (repas des bénévoles par exemple)
- L'IMPRO (repas de fin d'année)

2°) Droit de chasse :

	Prix à l'Hectare	Surface	Total
Droit de chasse	14 €	22.63 ha	316.82 €

3°) Encarts-Publicité dans les bulletins d'informations communaux:

Encart publicitaire pour les sociétés, commerces et autres services à la personne	Prix
Format encart simple (1/8 de format A4)	80 €
Format encart double (1/4 de format A4)	110 €

4°) Photocopies et plastifieuse :

	Tout Public	Associations communales
Photocopies : Format A4 en noir et blanc	0.20 €	0.10 €
Photocopies : Format A4 en couleurs	0.30 €	0.15 €
Photocopies : Format A3 en noir et blanc	0.40 €	0.20 €
Photocopies : Format A3 en couleurs	0.60 €	0.30 €
Plastifications : Format A4	1.20 €	0.60 €
Plastifications : Format A3	1.60 €	0.80 €

Madame DURANDY soulève une objection au sujet des plastifications, cette nouvelle offre de service risquant d'entraîner une perte de temps supplémentaire aux adjoints administratifs de Mairie.

En dehors des régies, tarifs des concessions funéraires, cinéraires et columbarium :

Service Funéraire	Tarif initial	Tarif renouvellement
Caveau Provisoire	Gratuit	
Dispersion des cendres	Gratuit	
Plaque funéraire Jardin du Souvenir	Réalisée par la commune	
<b>CONCESSION FUNERAIRE</b> Terrain nu de 1mx2m (+20cm de passage)		
Concessions 15 ans	150,00 €	75,00 €
Concessions 30 ans	300,00 €	150,00 €
<b>CONCESSION CINERAIRE</b> Terrain nu de 60cmx60cm (+10cm de passage)		
Concessions cavurne 15 ans	75,00 €	37,50 €
Concessions cavurne 30 ans	150,00 €	75,00 €
<b>COLUMBARIUM</b> Case de granit rose, avec porte granit noir pouvant contenir jusqu'à 4 urnes		
Concessions columbarium 15 ans (sans la porte)	1 000,00 €	500,00 €
Concessions columbarium 30 ans (sans la porte)	1 500,00 €	750,00 €
Lors de la prise de concession initiale, achat de la porte en granit noire, gravure à la charge du titulaire de la concession.	200,00 €	
<b>Il est noté que ces recettes seront inscrites à l'article 70311 du budget communal pour 2/3 et du budget CCAS pour 1/3 à l'article 7031.</b>		

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve :**

- les changements de tarifs pour la cantine à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à l'unanimité
- les nouveaux tarifs pour la salle Cardon à l'unanimité
- la création d'un nouveau service de plastification (en plus des photocopies) à 11 voix pour et une voix contre
- le regroupement de tous les tarifs communaux pour un meilleur suivi au niveau des régies pour la commune de Vayres sur Essonne à l'unanimité.

## V) Adhésion au Siarce pour la compétence eaux pluviales

Une délibération pour l'adhésion au Siarce pour la compétence eaux pluviales a été prise lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2019.

Le contrôle de légalité de la Préfecture de l'Essonne nous demande de bien vouloir être plus précis sur le fait d'adhérer au Siarce pour cette compétence et de le préciser expressément au moment du vote du Conseil.

Pour rappel, la compétence de la gestion des eaux pluviales avait été gérée par la communauté de commune (CCVE) jusqu'au 4 août 2018 puis redevenue une compétence communale depuis.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur l'adhésion au Siarce, de transférer la compétence « eaux pluviales » à ce syndicat et demander la fiscalisation de cette compétence.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- prend acte que la compétence « eaux pluviales », qui a été exercée jusqu'au 4 août 2018 par la CCVE, est redevenue une compétence communale conformément à la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018,
- demande l'adhésion de la commune au SIARCE,
- transfère la compétence « eaux pluviales » de la commune de Vayres-sur-Essonne au SIARCE,
- demande la fiscalisation de cette compétence.

## VI) Questions diverses

- Nettoyage de printemps :  
Le nettoyage de printemps s'est bien passé, comme les années précédentes, nous avons pu compter sur de nombreux bénévoles. Merci à eux  
Le camion de collecte de déchets dangereux du Conseil Départemental a également eu du succès, (14 personnes l'ont utilisé ce qui est un très bon chiffre pour une commune de cette taille).
- Travaux Salle Cardon :  
Les travaux de la salle Cardon avancent bien, les chapes sont coulées, les cloisons et panneaux d'insonorisation sont en cours de pose, les peintures et carrelages vont bientôt démarrer.  
Il faudra certainement refaire un point concernant les rideaux de la salle.
- Lycée de Cerny :  
Pour la prochaine rentrée, les Vayrois entrant en seconde pourront fréquenter le lycée de Cerny (8 à 10 enfants en prévision). Un transport scolaire est en cours d'étude et sera finalisé pour début juillet afin d'assurer une liaison Vayres sur Essonne – Cerny.  
Les élèves auront tout de même la possibilité de se scolariser vers Etampes et la ligne de transport régulière correspondante restera maintenue.
- Carré potager :  
L'installation d'un carré potager avec des plantes aromatiques est prévue le samedi 13 avril à 10h00 avec les membres du Conseil municipal junior. Celui-ci sera placé à la Mare.
- Visite au Sénat :  
Notre sénatrice Laure DARCOS a proposé, pour les membres du Conseil municipal junior, une visite du Sénat début juillet. Le car serait partagé avec les communes alentour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 51 minutes.

Le Maire,  
Jocelyne BOITON.



# Annexe 1 - CM du 12 avril 2019

<b>COMMUNE DE VAYRES SUR ESSONNE - 91 - Budget COMMUNE</b>	<b>BP 2019</b>
--	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>750 769,36</b>	<b>543 163,46</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) <b>207 605,90</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>750 769,36</b>	<b>750 769,36</b>

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>491 095,70</b>	<b>623 225,97</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	<b>658 490,28</b>	<b>687 925,64</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) <b>161 565,63</b>	(si solde positif)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>1 311 151,61</b>	<b>1 311 151,61</b>
	<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>2 061 920,97</b>	<b>2 061 920,97</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	234 684,90	0,00	197 059,96	197 059,96	197 059,96
012	Charges de personnel	296 552,11	0,00	271 028,00	271 028,00	271 028,00
014	Atténuations de produits	31 136,46	0,00	14 128,00	14 128,00	14 128,00
65	Autres charges gestion courante	55 329,33	0,00	49 386,00	49 386,00	49 386,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>617 704,80</b>	<b>0,00</b>	<b>531 601,96</b>	<b>531 601,96</b>	<b>531 601,96</b>
66	Charges financières	4 047,97	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 731,57	0,00	100,00	100,00	100,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	11 341,86		19 876,00	19 876,00	19 876,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>634 826,20</b>	<b>0,00</b>	<b>557 577,96</b>	<b>557 577,96</b>	<b>557 577,96</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	162 705,05		193 191,40	193 191,40	193 191,40
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>162 705,05</b>		<b>193 191,40</b>	<b>193 191,40</b>	<b>193 191,40</b>
<b>TOTAL</b>		<b>797 531,25</b>	<b>0,00</b>	<b>750 769,36</b>	<b>750 769,36</b>	<b>750 769,36</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

750 769,36

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
70	Produits des services	60 504,62	0,00	52 352,82	52 352,82	52 352,82
73	Impôts et taxes	343 735,00	0,00	375 797,00	375 797,00	375 797,00
74	Dotations et participations	121 066,00	0,00	96 094,00	96 094,00	96 094,00
75	Autres produits gestion courante	4 831,12	0,00	7 919,64	7 919,64	7 919,64
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>530 136,74</b>	<b>0,00</b>	<b>543 163,46</b>	<b>543 163,46</b>	<b>543 163,46</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>530 136,74</b>	<b>0,00</b>	<b>543 163,46</b>	<b>543 163,46</b>	<b>543 163,46</b>
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>530 136,74</b>	<b>0,00</b>	<b>543 163,46</b>	<b>543 163,46</b>	<b>543 163,46</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

207 605,90

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

750 769,36

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>193 191,40</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	226 900,09	0,00	196 095,70	196 095,70	196 095,70
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	903 302,17	658 490,28	75 000,00	75 000,00	733 490,28
	<b>Total des opérations d'équipement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 131 066,26</b>	<b>658 490,28</b>	<b>271 095,70</b>	<b>271 095,70</b>	<b>929 585,98</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	11 505,20	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues Invest		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>11 505,20</b>	<b>0,00</b>	<b>220 000,00</b>	<b>220 000,00</b>	<b>220 000,00</b>
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 142 571,46</b>	<b>658 490,28</b>	<b>491 095,70</b>	<b>491 095,70</b>	<b>1 149 585,98</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	71 507,48		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>71 507,48</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 214 078,94</b>	<b>658 490,28</b>	<b>491 095,70</b>	<b>491 095,70</b>	<b>1 149 585,98</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

161 565,63

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 311 151,61

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	495 958,78	407 925,64	9 126,10	9 126,10	417 051,74
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	456 751,00	280 000,00	200 000,00	200 000,00	480 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	13 778,20	13 778,20	13 778,20
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>952 709,78</b>	<b>687 925,64</b>	<b>222 904,30</b>	<b>222 904,30</b>	<b>910 829,94</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	25 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	17 191,22	0,00	132 130,27	132 130,27	132 130,27
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>42 191,22</b>	<b>0,00</b>	<b>207 130,27</b>	<b>207 130,27</b>	<b>207 130,27</b>
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>994 901,00</b>	<b>687 925,64</b>	<b>430 034,57</b>	<b>430 034,57</b>	<b>1 117 960,21</b>
021	Virement de la section de fonct. (4)	162 705,05		193 191,40	193 191,40	193 191,40
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	71 507,48		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>234 212,53</b>		<b>193 191,40</b>	<b>193 191,40</b>	<b>193 191,40</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 229 113,53</b>	<b>687 925,64</b>	<b>623 225,97</b>	<b>623 225,97</b>	<b>1 311 151,61</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 311 151,61

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

193 191,40